

Adresse de la société populaire de Stenay, qui informe de l'inauguration du temple de la Raison, lors de la séance du 27 prairial an II (15 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Stenay, qui informe de l'inauguration du temple de la Raison, lors de la séance du 27 prairial an II (15 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 624-625;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14738\\_t1\\_0624\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14738_t1_0624_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

# Séance du 27 Prairial An II

(Dimanche 15 Juin 1794)

## Présidence de ROBESPIERRE

BRÉARD occupe le fauteuil (1).

La séance est ouverte à onze heures.

Un membre du comité des dépêches donne lecture de la correspondance.

### I.

La société populaire de Rivesaltes (2) fait part à la Convention nationale qu'elle a célébré, dans le temple de la Raison, une fête en l'honneur du général Dagobert; elle jure de nouveau la mort des tyrans et des traîtres.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

### 2

La société populaire de Stenay, département de la Meuse, envoie extrait de son procès-verbal du 20 floréal, qui contient les détails de la fête qui a eu lieu dans cette commune à l'occasion de l'inauguration d'un temple à la Raison.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (4).

[P.V. de la fête du 20 prair. II] (5).

Le cortège assemblé en la maison commune, les autorités réunies, la garde nationale étant sous les armes, on s'est mis en marche à deux heures après midi.

La marche s'est ouverte par un détachement de la garde nationale à la tête de laquelle se trouvoit une musique bien ordonnée, suivaient ensuite les bustes de Marat, le Pelletier et Challier, portés par trois membres de la société republicaine, suivoient aussi trois nymphes entrelacées par un ruban tricolore, pour marquer l'union et la fraternité; venoient ensuite

deux chars, sur l'un étoient trois citoyennes représentant la raison, la sagesse et la liberté, chacune avoit l'attribut qui lui étoit propre; sur le second étoit une autre citoyenne avec ses enfants dont un étoit à la mamelle représentant la fécondité; douze autres citoyennes vêtues de blanc ayant toutes une ceinture tricolore une couronne et une écharpe de feuilles de chesne, entouraient les deux chars. Venoient ensuite les autorités constituées, chaque membre ayant sa décoration particulière, les membres de la société populaire; la marche étoit fermée par tous les citoyens de l'un et l'autre sexe et un autre détachement de la garde nationale, le reste badoit en haie.

La marche ouverte, la musique s'est fait entendre, et les citoyennes accompagnant les chars, alternaient par des couplets patriotiques, dont le refrain, étoit répété par tout les assistants.

On s'est ainsi rendu sur la place de la liberté, où la marche s'est suspendue pour chanter autour de l'arbre une hymne patriotique.

Déla au temple de la raison où les bustes de Marat, le Pelletier et Challier ont été placés aux pieds de la déesse de la liberté; les quatre déesses allégoriques se sont ensuite placées, chacune dans leur rang, toujours environnées des autres citoyennes. Les chansons et la musique qui durant tout le temps de la marche n'avoient pas discontinuées se sont alternativement fait entendre pendant un quart d'heure.

Un membre de la société republicaine à fait ensuite un discours dans le quel il a terrassé le fanatisme, mis à découvert les fourberies des prêtres, et développer avec l'énergie que demandoit le sujet, les avantages du gouvernement republicain.

Le discours fini, tous les membres de la société populaire ont prêté chacun séparément le serment d'être fidèle à la République une et indivisible, de maintenir l'égalité et la fraternité, de porter haine immortelle aux tyrans et de dénoncer avec courage les ennemis de la chose publique; tous les citoyens et citoyennes ont prêtés ensuite le même serment tous ensemble. Les chants ont recommencés et se sont terminés par des cris réitérés de vive la République, vive la Montagne, vive la Convention.

On est sorti du temple, dans le même ordre, les chars et tout le cortège ont parcourut toutes les rues de la commune; on s'est rendu de nouveau autour de l'arbre de la liberté où l'on a

(1) *Mon.*, XX, 737.

(2) Pyrénées Orientales.

(3) P.V., XXXIX, 297. B<sup>4n</sup>, 28 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>o</sup>).

(4) P.V., XXXIX, 297. B<sup>4n</sup>, 29 prair. et 3 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>o</sup>); C. Eg., n<sup>o</sup> 669.

(5) D XXXVIII/3 doss. XLVII, XLIX.

renouvelé les couplets patriotiques qui n'ont cessés que lorsqu'ont est rentré en la maison commune.

Le reste de la journée s'est passé en jouissance partout, la gaieté vraie, étoit repandue sur toutes les figures; les danses et les cris mille fois repetés de vive la République, vive la Montagne, vive la convention, ont terminés cette fête qui s'est prolongée bien avant dans la nuit.

P.C.C. LAHAIE (secrét.), VIAUX (présid.), RAVIGNEAUX (secrét.).

## 3

Le citoyen Daage-Menonval, artiste du théâtre de Rouen, fait hommage d'un drame intitulé: *Le crime et la vertu*, ou *Admiral et Geffroy*.

Renvoi au comité de salut public (1).

## 4

La société populaire de Montigny-sur-Aube, département de la Côte-d'Or, annonce qu'elle a déposé au district de Châtillon-sur-Seine 57 chemises, du linge et de la charpie, et 7 liv. 17 sous en assignats; elle applaudit à l'énergie de la Convention nationale. « Par votre décret sublime du 18 floréal, vous avez, dit-elle, intéressé la Divinité à la cause de la liberté ».

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montigny-sur-Aube, 7 prair. II] (3).

« L'homme, sans la morale, n'est pas longtemps libre; le méchant peut briser ses fers, mais bientôt ses propres passions le renchainent; il n'appartient qu'à l'homme de bien de s'en affranchir pour toujours; son triomphe n'est pas douteux, la vérité, la justice combattent pour lui.

Quel jour d'effroi pour les pervers que celui où, Législateurs, vous avez rappelé l'homme à sa dignité première, à une autre vie, que celui où vous avez intéressé la divinité même à la cause de la liberté.

Elle sera sublime notre régénération, elle consumera le vieil homme pour former l'homme nouveau; elle anéantira les rois et les prêtres... en place elle offrira un dieu, la vertu, la loi; elle présentera une grande patrie d'êtres pensants, libres, heureux.

Et ces merveilles, Représentants d'une grande nation, ils vous étaient réservés... c'est à votre enthousiasme pour la liberté, à la pureté de vos principes, à votre haine inflexible contre les despotes et les ennemis du peuple, à l'énergie de vos mesures, à votre politique sage, éclairée, à vos lois populaires... que nous, nous devons l'affermissement de la République, le nom français, sa gloire, nos générations, le bonheur;

(1) P.V., XXXIX, 297. J. Sablier, n° 1380; J. Fr., n° 629.

(2) P.V., XXXIX, 298. B<sup>4n</sup>, 29 prair. et 3 mess. (1<sup>er</sup> suppl.).

(3) C 305, pl. 1140, p. 1.

l'humanité entière, bientôt une existence nouvelle.

Forts de l'appui de l'Eternel, quels succès ne devez-vous pas espérer ! Continuez et l'immortalité vous attend.

Nous adhérons à votre décret du 18 floréal par lequel, au nom du peuple français, vous avez reconnu l'existence d'un Dieu, l'immortalité de l'âme et le culte le plus pur, la pratique des devoirs de l'homme ».

BABONOT (vice-présid.), GRAPPOT (secrét.).  
[suit la liste des dons énumérés au p.v.].

## 5

La société populaire de Lorient exprime son indignation contre l'assassinat de Collot-d'Herbois et Robespierre. « Guerre à mort aux tyrans, dit-elle ! mort au dernier Anglais et Hanovrien : l'écho de nos rochers répète ce cri de vengeance sur les flots qui portent nos vaisseaux; nos frères l'entendent, et mesurent à notre indignation les coups terribles qui vont écraser cette race impie et barbare ».

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Lorient, 18 prair. II] (2).

« Représentans,

Nous aussi nous avons frémy d'horreur au récit du nouvel attentat commis envers vous; nous aussi nous félicitons la Convention Nationale et la République entière d'avoir arraché au fer assassin des tyrans coalisés deux des plus zélés deffenseurs des droits du peuple.

Quoi ! ils ont tenté ces laches forcenés canibales d'ymmolier à leur rage ympuissante Robespierre et Collot d'herbois; ils ygnoroient donc que le regne des vertus a créé dans la République des millions de Geoffroy contre leurs coups meurtriers.

Oui, representans, nous envions à ce brave frere de Paris la gloire ymmortelle qu'il vient d'acquérir. Sentinelles vigilantes, nous bravons les tentatives atroces des stipendiés de Pitt. Ses forfaits excitent en nous une fureur générale. Guerre à mort aux Tyrans, mort au dernier anglais et hanovrien; votre decret contre ces scéléérats n'a fait qu'ajouter à la haine ymplacable que nous leur avons voué. C'est notre cry de vengeance. L'écho de nos rochers le répète sur les flots qui portent nos vaisseaux. Nos frères l'entendent et mesurent à notre yndignation les coups terribles qui vont ecraser cette race ympie et barbare.

Perseverés representans; achevés l'aneantissement des traitres, etouffés tous les vices; fermes a votre poste, bravés les poignards des Corday, des Renaud, des Admiral etc... Les Republicains de Lorient sont aussi vos boucliers; les membres de notre société sont autant de Geoffroy prêts a verser tous leur sang pour votre deffense et celle de la République. S. et F. ».

TAVERNIER (vice-présid.), RENAUD, LAGUERRE [et une signature illisible].

(1) P.V., XXXIX, 298. M.U., XL, 422; J. Fr., n° 629; *Audit. nat.*, n° 632 (sic pour 633).

(2) C 306, pl. 1165, p. 8.